

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

CPTÉ n° 94.006

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 18 Janvier à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

10 Janvier 1994

10 Janvier 1994

ETAIENT PRESENTS : *MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints*

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARON, BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, TAP Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : *Mme FONTAN par M. LE GUEUT
Mme PARROU par M. BERLAND
M. RAULT par M. MONNARD*

ABSENTS- EXCUSES : *MM. ALONSO - MARCONI - MOULINEAU - REVOLAT*

*Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 28*

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : *DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE*

VOTE : *Pour : 26 Abstentions : 2
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES*

L'avant-projet de budget qui a été élaboré ne revêt qu'un caractère d'orientation générale puisque la dotation globale de fonctionnement et les bases d'imposition de la fiscalité directe

locale n'ont pas été notifiées à ce jour.

Globalement, et sous réserve d'ajustements ultérieurs, le projet de budget 1994 s'élèverait à :

- section d'investissement : 50.000.000,00 Francs
- section de fonctionnement : 144.000.000,00 Francs

Par rapport au Budget Primitif 1993, la progression des deux sections confondues serait globalement de l'ordre de 0 %.

Cette situation résulte d'une non-progression de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la diminution du recours à l'emprunt et d'une stricte maîtrise de la Fiscalité Directe Locale.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Un effort significatif continuera d'être fait en faveur de la voirie, de l'éclairage public et des réseaux d'eau pluviale.

Parmi les projets à financer, figureront :

- la Maison de l'Enfance
- le lancement des travaux de réhabilitation du Centre Médico-Social
- le lancement des travaux d'aménagement de l'Esplanade du Port et du terrain de l'Ancien Casino

RECETTES

- le Fonds de Compensation TVA représentera une recette estimée à 6.200.000 Francs
- la recette provenant de la T.L.E est estimée à 1.500.000 Francs
- la D.G.E. sera de l'ordre de 1.000.000 francs
- le montant de l'autofinancement devrait être de l'ordre de 2.000.000 Francs

En ce qui concerne l'emprunt 1994, son montant sera à déterminer en fonction du programme d'investissement qui sera arrêté par le Conseil, et du prélèvement qui sera fonction de la D.G.F., des bases d'imposition et du produit global provenant d'autres recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

En dehors des dépenses obligatoires telles que le contingent

d'aide sociale, le remboursement des intérêts de la dette, les frais de personnel et celles concernant l'entretien du patrimoine et le fonctionnement des services publics (éclairage public, chauffage, électricité...), il est prévu que les autres paramètres n'augmenteront pas.

RECETTES

- La Dotation Globale de Fonctionnement n'est pas encore connue.

Elle devrait représenter environ 39.120.000 Francs.

- Le produit de la Fiscalité Directe Locale ne peut être calculé, les bases d'imposition n'ayant pas été notifiées.

- Les tarifs des services communaux et les produits d'exploitation devraient évoluer comme l'inflation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 28 Janvier 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS